Informations de base

2021/2143(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	29/07/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	STRUGARIU Ramona (Renew)	26/10/2021

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2021)0381	

30/06/2021	Publication du document de base non-législatif		
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0102/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0162/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2143(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06712

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.985	17/01/2022	
Avis de la commission	LIBE	PE702.931	16/02/2022	
Amendements déposés en commission		PE704.745	03/03/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0102/2022	07/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0162/2022	04/05/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06003/2022	16/02/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0381	30/06/2021	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0044/2022 JO C 439 29.10.2021, p. 0003	29/10/2021	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2022/1797 JO L 258 05.10.2022, p. 0384

Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)

2021/2143(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur administratif de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'agence pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 571 voix pour, 26 contre et 36 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers d'Eurojust

Le budget définitif d'Eurojust pour l'exercice 2020 s'est élevé à 41.700.000 EUR, soit une augmentation de 7,05% par rapport à 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 99,99%, soit une augmentation de 0,11% par rapport à 2019. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 58,07%, soit une baisse de 5,54% par rapport à 2019.

Autres observations

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant la performance, la politique du personnel, les achats, les contrôles internes et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- on constate une hausse continue du nombre total d'affaires examinées par l'Agence au cours des cinq dernières années ; la tendance récente des affaires renvoyées à l'Agence est de plus en plus complexe et exige un soutien sur des périodes plus longues;

- la poursuite de la coopération opérationnelle avec Frontex a été convenue; un accord de travail régissant les relations futures entre Frontex et l' Agence est en négociation;

- l'Agence a défini 50 indicateurs clés de performance dans son programme de travail annuel pour 2020, soit une réduction de 44% par rapport au programme de travail annuel pour 2019;

- l'Agence a continué de développer la coopération opérationnelle et l'augmentation de dossiers transmis par les procureurs de liaison s'est poursuivie, ce qui s'est traduit par l'ouverture de 291 nouveaux dossiers en 2020, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2019;

- l'Agence a intensifié sa coopération en matière pénale entre l'Union et ses pays partenaires du Sud (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie) en devenant l'hôte de la nouvelle phase du programme EuroMed Justice;

- les procureurs de toute l'Union et au-delà se sont tournés vers l'Agence pour obtenir de l'aide dans le cadre de 8.799 enquêtes pénales transfrontalières, soit une augmentation de 13% par rapport à 2019; 4.200 étaient de nouvelles affaires ouvertes au cours de l'année 2020, dont 164 étaient liées à la pandémie COVID-19;

- l'Agence a apporté un soutien juridique, financier et opérationnel à 268 équipes communes d'enquête en 2020 et a facilité l'exécution de 1.284 mandats d'arrêt européens;

- au 31 décembre 2020, 99% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 204 agents temporaires nommés sur 207 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 208 postes autorisés en 2019);

- l'équilibre entre les sexes a été atteint avec 5 hommes et 5 femmes dans l'encadrement supérieur et intermédiaire ; cependant, il y a un manque d'équilibre entre les sexes avec 17 hommes et 9 femmes dans le conseil exécutif de l'Agence et l'ensemble du personnel avec 71 hommes et 152 femmes;

- l'Agence a proposé à l'ensemble du personnel une formation de recyclage sur le harcèlement psychologique et sexuel;

- un certain nombre de faiblesses ont été détectées dans les procédures de marchés publics auditées de l'Agence. Le Parlement l'a invitée à intensifier ses efforts pour remédier à ces faiblesses;

- les CV des cadres supérieurs, des experts externes et des experts internes de l'Agence ne sont pas publiés sur son site web et devraient l'être immédiatement;

- l'Agence a maintenu une continuité opérationnelle totale pendant la crise du Covid-19;

- enfin, elle a mis en place une équipe spécialisée chargée de surveiller les journaux de sécurité et de réagir aux éventuels incidents de cybersécurité.